



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2019

Date de la convocation : 21 novembre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

L'an deux mille dix-neuf, le 26 novembre 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Maire,

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs LE BOUDEC Christine, RUCET Angélique, SAGEAN Laurence, LE BOUCHER Gwénaëlle, LOURADOUR-DURAND Gisèle, ACINA Alain, BERTHELOT Vincent, BROMBIN Alain, DESERT Christelle, HAMON Pascal, LEMOINE Claude.

Etaient Absents ou Excusés : M. MARTIN Jean Loup.

Secrétaire de séance : Madame DESERT Christelle.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Information école : classe maternelle
 - 2/ Terrains Cozic Valérie : régularisation
 - 3/ Terrains Chouin : régularisation
 - 4/ Convention de mise à disposition du Moulin du Prat
 - 5/ Convention d'entretien d'une haie communale avec M, Mme Lemonnier
 - 6/ Adoption du rapport de la CLECT
 - 7/ Dinan Agglomération : Convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques
 - 8/ Convention de mise en réseau des bibliothèques
 - 9/ Garage des services techniques :
 - 9.1 Charpente
 - 9.2 Electricité
 - 9.3 Toiture
 - 10/ Enquête publique : suppression d'un passage à niveau (SNCF)
 - 11/ Subvention aux associations
 - 12/ Appel à solidarité : commune de Le Teil
 - 13/ Information CCAS : accueil des nouveaux nés
 - 14/ Recensement de la population 2020
-

DELIBERATION N°81/2019 – Modification de l'ordre du jour

Sur proposition du Maire, deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

16/ Remboursement de factures à un élu (repas communal de novembre 2019)

17/ Abattage d'un chêne salle des associations

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

INFORMATION – Ecole Tiphaine Raguenel, classe maternelle

Faisant suite à la demande de l'institutrice de la classe de CE1/MS, concernant l'occultation des fenêtres de toit de sa classe, afin de permettre les meilleures conditions lors de la projection de documents. Le service technique communal a posé des films en plastique occultant ces fenêtres, ce qui semble convenir à la classe.

DELIBERATION N°82/2019 – Terrains Cozic : régularisation

Madame Cozic, héritière Trichet, est propriétaire des parcelles suivantes :

- C1717 (57m²) située route communale de l'Ecotay
- 1837 (374m²) située rue des Clos Châteliers.

Ces deux parcelles se trouvent situées sous la voirie communale, depuis les années 50, sans qu'aucune démarche n'ait permis de régulariser cette propriété. Madame Cozic souhaite vendre ces deux parcelles à 1 €/m², soit un total de 431.00 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter cette offre et d'autoriser le maire à signer les actes de ventes liés à cette affaire.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°83/2019 – Terrains Chouin : régularisation

La parcelle cadastrée C1558, propriété de M et Mme Chouin, se trouve en partie sous la voie communale, rue du Clos Châtelier. Il a été convenu qu'en contrepartie de cette parcelle de 159m², la commune cède gratuitement 23m² de terrain communal, rue des Clos Châteliers aux propriétaires M et Mme Chouin. Un bornage rectificatif a été établi par le cabinet Prigent et devra être certifié par un acte juridique.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer l'acte juridique relatif à cette affaire.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°84/2019 – Convention de mise à disposition du moulin à marée du Prat

Suite à la réunion du 31 octobre, au cours de laquelle un groupe d'élus et des membres de l'association « Un Soir Au Moulin », (dont son président Jean Luc Cottain), ont pu travailler conjointement aux termes de la convention.

M Brombin ajoute : « la réunion du 31 octobre a été très enrichissante en ce qu'elle a permis de clarifier les statuts de l'association »

Il est proposé aux élus du Conseil Municipal d'accepter la présente convention de mise à disposition du Moulin du Prat en faveur de l'association citée ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise Le maire à signer la convention, établie en deux exemplaires.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°85/2019 – Convention d'entretien d'une haie communale

Une haie communale de sapins, plantée proche de la limite séparative entre le domaine public et la propriété Lemonnier, cadastrée C1890, située dans le lotissement communal « Le Clos Châtelier » fait l'objet d'une demande de convention d'entretien (notamment pour la hauteur de la haie). Ladite convention est rédigée comme suit :

« Etant entendu qu'il y a plus de 30 ans une haie de sapins a été plantée sur le domaine public dans un lotissement communal « Le Clos Châtelier », que cette haie a été plantée proche des limites de propriété cadastrée C1890 (584m²) sur la partie Est du terrain d'une longueur de 35 mètres linéaires, sans tenir compte de la distance réglementaire de 50cm pour des plantations inférieures à 2 mètres. Rappel du règlement : « *Arbres et arbustes d'une hauteur supérieure à 2 mètres à l'âge adulte (et non le jour de la plantation) doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite de propriété. Arbres et haies ne dépassant pas 2 mètres doivent être plantés à au moins 50 cm du terrain voisin.* » Il a été convenu entre les parties :

- La commune de La Vicomté sur Rance
Et
- M et Mme Lemonnier Martial, propriétaires de la maison 11 lotissement du Clos Châtelier, parcelle cadastrée section C n°1890

Ce qui suit :

M et Mme Lemonnier reconnaissent que cette haie communale est plantée en limite de propriété et qu'elle s'étend à l'intérieur de leur grillage.

Et s'engagent à :

- Tailler cette haie chaque année de leur côté (côté jardin), les agents communaux ne pouvant pas intervenir sur le domaine privé.

La commune de La Vicomté sur Rance s'engage à :

- Tailler cette haie une fois par an côté « domaine public » (parking du lotissement), en respectant une hauteur de 2 mètres. »

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer cette convention, établie en deux exemplaires.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°86/2019 – Adoption du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 24 juin 2019 afin de procéder à l'évaluation des charges des compétences transférées à Dinan Agglomération au titre de l'année 2019. Ce rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 22 juillet 2019. Le Conseil Municipal adopte :

- Le rapport de la CLECT du 24 juin 2019
- Le montant final de l'Attribution de Compensation pour l'année 2019, d'un montant de 19 645.63 €.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°87/2019 – Dinan Agglomération : Convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques.

Dans le cadre du pacte financier de Dinan Agglomération, il est prévu un reversement du produit des taxes sur le foncier bâti des zones d'activité économiques perçu par les communes.

Le taux de reversement appliqué est fonction de l'année de création de la base de foncier bâti comme suit :

- 15 % si création avant 2016
- 50 % si création entre 2017 et 2018
- 85 % si création à compter de 2019

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

D'accepter les termes de la convention,

D'autoriser M Le Maire à signer la convention.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°88/2019 – Convention de mise en réseau des bibliothèques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2018 portant modification des statuts d Dinan Agglomération

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CA-2018-616 du 16 juillet 2018 portant sur la prise de compétence « promotion de la lecture publique par la coordination du réseau bibliothèque-médiathèque du territoire »

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CA-2019-147 du 22 juillet 2019 approuvant l'architecture du future réseau de Lecture Publique de Dinan Agglomération

Il est proposé aux membres du conseil Municipal de :

- valider l'adhésion de la commune de La Vicomté sur Rance au réseau des bibliothèques-médiathèques de Dinan Agglomération pour l'option 1.
- autoriser le Maire à désigner les représentants de la commune qui participeront aux groupes de travail de Dinan Agglomération pour mettre en place ce réseau.

Les membres du Conseil Municipal tiennent à préciser qu'ils souhaitent participer aux groupes de travail tout en ayant retenu l'option 1.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°89/2019 – Garage des services techniques

Concernant les travaux de construction du garage des services techniques, les postes électricité et charpente/couverture, ne peuvent être faits en régie, du fait des habilitations spécifiques que ces postes exigent. Le Conseil municipal décide de retenir les entreprises les mieux disantes pour assurer ces missions :

- Poste électricité : Entreprise Potdevin pour un montant de 1 605.84 €
- Poste charpente : Entreprise Horizon Bois pour un montant de 2 881.68 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°90/2019 – Conclusion de l'enquête publique « suppression d'un passage à niveau »

Vu le projet de suppression du passage à niveau n°153 du réseau ferré national reliant LISON-LAMBALLE, sur le territoire de la commune de la Vicomté sur Rance.

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie du lundi 30 septembre au jeudi 17 octobre.

Vu les conclusions émises par le commissaire enquêteur.

Vu l'article 8 de l'arrêté d'enquête publique du 13 septembre 2019 qui indique que le conseil municipal de La Vicomté sur Rance doit délibérer dans un délai de 3 mois sur le projet de suppression du PN, suivant la remise des conclusions. Le Conseil Municipal interrogé par la préfecture selon l'article 8 émet un avis favorable au projet de suppression du passage à niveau n°153 du réseau ferré sur le territoire de La Vicomté sur Rance. Le résultat de ce vote sera transmis en préfecture comme indiqué dans l'article 8 susvisé afin de permettre la continuité de la procédure.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°91/2019 – Attribution des subventions aux associations

ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUÉ	VOTE
Soleil et Sourires	100.00 €	Unanimité
Un Soir au Moulin	2 agents X 2 jours	Unanimité
Amicale Laïque	2 500.00 €	Vote pour : JL Rucet et Ch. Lboudec / Abstention : 0 Vote contre : 11 élus
Amicale Laïque	2 250.00 €	Vote pour : 11 élus / Abstention : 0 Vote contre : JL Rucet et Ch. Leboudec
Comité des Fêtes	1 000.00 €	Unanimité
CCAS La Vicomté sur Rance	300.00 €	Vote pour : 10 / Abstention : C Lemoine, JL Martin, L Sagean Vote contre : 0
ASCV	500.00 €	Unanimité
Rance Coëtquen Football Club	1 350.00 €	Unanimité
Rance Objectif Photo	150.00 €	Unanimité
Galina'C	150.00 €	Unanimité
Steredenn	250.00 €	Unanimité
Protection Civile	100.00 €	Unanimité
SNSM	100.00 €	Unanimité
Le secours Populaire	100.00 €	Unanimité
La Croix Rouge Française	100.00 €	Unanimité
Le Secours Catholique	100.00 €	Unanimité
Rêve de Clown	100.00 €	Vote pour : 12 élus / Abstention : L Sagean Vote contre : 0
TOTAL	6 650.00 €	

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°92/2019 – Appel à solidarité : séisme du Teil

Le 11 novembre 2019, un séisme de magnitude 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville de Teil en Ardèche, faisant des dégâts considérables (habitations, écoles, églises, hôtel de Ville, voirie ...). Le Maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France. La commune de La Vicomté souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité. C'est pourquoi, M Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune de Teil. **Cette subvention pourrait s'élever à 100.00 €.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Considérant que la Commune de La Vicomté sur Rance souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune de Teil,

Décide d'autoriser M Le Maire à verser une subvention exceptionnelle de CENT EUROS (100.00 €) à la commune de Teil.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

INFORMATION CCAS – Accueil des nouveau-nés

Le 14 décembre 2019, à 11h, se déroulera notre cérémonie des nouveaux nés en salle d'honneur de la mairie. Un cadeau sera distribué aux familles présentes et des arbres seront plantés dans le jardin de la bibliothèque. Cette cérémonie se clôturera par un vin d'honneur.

DELIBERATION N°93/2019 – Recensement de la population communale en 2020

Le prochain recensement de la population communale aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. La commune prépare et réalise l'enquête de recensement en partenariat avec l'INSEE de Rennes. Elle reçoit à ce titre une dotation forfaitaire de recensement représentant la participation de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête. Son montant s'élève pour la commune de La Vicomté à : 2 053 euros.

Le coordinateur d'enquête désigné par la commune est M Claude Lemoine.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°94/2019 – Remboursement de factures payées par un élu

Madame Christelle Desert, membre du conseil municipal, a réglé deux factures avec ses propres deniers et demande à être remboursée.

Une facture de « De Neuville » d'un montant de 12.90 € pour un ballotin de chocolats.

Une facture de « De fleurs en fleurs » d'un montant de 23.10 € pour une plante.

Ces achats concernent le repas communal de novembre 2019.

Ce repas étant financé par le CCAS, le remboursement de ces deux factures sera pris en charge par ce CCAS.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

INFORMATION – Abattage d'un chêne à proximité directe de la salle des associations

Un chêne, planté trop près des fondations et de la bouche d'égouts doit être abattu. Cette action contribue au bon déroulement du chantier de restructuration de la salle des associations.

Séance levée à 22h15

FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2019

DELIBERATION N° 81/2019 – Modification de l'ordre du jour

INFORMATION – Ecole Tiphaine Ragueneil : classe maternelle

DELIBERATION N° 82/2019 – Terrains Cozic : régularisation

DELIBERATION N° 83/2019 – Terrains Chouin : régularisation

DELIBERATION N° 84/2019 – Convention de mise à disposition du Moulin à marée du Prat

DELIBERATION N° 85/2019 – Convention d'entretien d'une haie communale

DELIBERATION N° 86/2019 – Adoption du rapport de la CLECT

DELIBERATION N° 87/2019 – Convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques.

DELIBERATION N° 88/2019 – Convention de mise en réseau des bibliothèques

DELIBERATION N° 89/2019 – Travaux du garage des services techniques

DELIBERATION N° 90/2019 – Conclusions de l'enquête publique « Suppression d'un passage à niveau privé »

DELIBERATION N° 91/2019 – Attribution des subventions aux associations

DELIBERATION N° 92/2019 – Appel à solidarité : Séisme du Teil

INFORMATION – CCAS : Accueil des nouveau-nés

DELIBERATION N° 93/2019 – Recensement de la population

DELIBERATION N° 94/2019 – Remboursement de factures payées par un élu lors du repas communal.

INFORMATION – Abattage d'un chêne salle des associations